

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

MANIFESTATIONS NON MOTORISEES

<u>DEMANDE POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION</u> <u>SPORTIVE (Cyclisme), QUI SE DEROULE EN TOTALITE OU EN PARTIE</u> <u>SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE</u> <u>AVEC CLASSEMENT OU CHRONOMETRAGE</u>

Sont concernées:

Les manifestations sportives répondant aux critères suivants :

- 1) les épreuves devant se disputer, en totalité ou en partie, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ;
- 2) elles comportent un chronométrage ou un classement des participants.

<u>ATTENTION</u>: Pour les manifestations se déroulant sur une seule commune, le dossier doit être transmis uniquement au maire de la commune.

Composition du dossier de demande :

L'organisateur a l'obligation de constituer et de déposer un dossier comportant les documents et pièces ci-dessous énumérés :

- 1/ l'imprimé cerfa n° 15827-01 (uniquement les 4 premières pages) ;
- 2/ la notice préfecture (uniquement pour les courses se déroulant en milieux naturels, vtt..),
- 3/ le dossier technique de la manifestation qui respecte les RTS (règles techniques et de sécurité) édictées par la fédération française de cyclisme, accompagné de toutes les annexes. Dossier à télécharger : https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs

Les annexes du dossier technique indiquant le parcours doivent impérativement comporter :

A/ un plan couleur du parcours renseigné avec les éléments suivants :

- 1. fond de carte IGN 1/25 000 (VTT voir fiche course milieux naturels),
 - 2. fond de carte 1/2 500 en ville,
 - 3. sens de la course, routes interdites à la circulation publique et rues barrées (croix en rouge),
 - 4. position des postes de secours, ambulances, médecins, les passages délicats
 - 5. les éventuelles déviations mises en place
 - 6. l'emplacement des signaleurs fixe
 - 7. emplacement et numéro du ou des passages à niveau
 - 8. itinéraires bis et repli le cas échéant avec redéploiement du dispositif de secours,

B/ l'itinéraire détaillé précisant notamment (annexe 3) :

- * la nature des voies empruntées,
- * le numéro des routes nationales, départementales, communales,
- * les horaires de passage,
- 4/ tableau de topographie pour les courses en milieux naturels (voir fiche fond de cartes topographie),
- 5/ les moyens de secours mis en place (attestations médecins (annexe 9), ambulances, convention de secours par une association agréée de sécurité civile (liste annexe 5) dont sera joint obligatoirement la grille d'évaluation des risques. Ces moyens de secours doivent être conformes au règlement fédéral, 6/ les autorisations de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété,
- 7/ une attestation d'assurance spécifiant que les garanties souscrites couvrent la responsabilité civile de l'organisateur, celle de ses préposés et des participants, pour ladite manifestation,
- 8/ l'avis de la fédération délégataire concerné ou la saisine de la fédération,

9/ le formulaire d'évaluation d'incidences Natura 2000 accompagné d'une ou des cartes permettant de localiser clairement la manifestation par rapport aux sites Natura 2000 (annexe 4), 10/ le formulaire de demande d'autorisation en réserve naturelle, <u>uniquement</u> si votre manifestation se déroule dans une des réserves indiquées page 1 du document.

Pour les raids multi-sports et les triathlons se déroulant en partie sur les lacs d'Annecy et du Léman, vous devez déposer un dossier à la direction départementale des territoires. Ce dossier est à télécharger sur le site internet de la préfecture de Haute-Savoie (manifestations sportives, culturelles et festives – fiche n°8).

Délai de dépôt :

Le dossier complet doit être adressé, <u>3 mois</u> avant la date prévue pour le déroulement de la manifestation. Si cette manifestation se déroule dans le cadre d'un seul département, ce délai est réduit à <u>2 mois</u>.

IMPERATIF:

Le dossier doit être transmis par ordre des pièces énumérées ci-dessus ainsi que sur la clé USB.

La demande d'autorisation doit être adressée :

- à la préfecture, le dossier de demande doit être déposé par l'organisateur sur support informatique :

par clé USB

<u>Un dossier original sous format papier doit, en plus, être déposé simultanément à la préfecture.</u>

- à la mairie concernée : au plus tard deux mois avant la date prévue pour celle-ci, si la manifestation se déroule sur une seule commune ;
- au préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, au ministre de l'intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus.

Sanctions Pénales (R.331-17-2 du code du sport) :

Le fait d'organiser sans la déclaration une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe. Est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe le fait, par l'organisateur, de fournir de faux renseignements lors de la déclaration ou, le cas échéant, de ne pas respecter les mesures complémentaires prescrites. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait de participer sciemment à une manifestation sportive non déclarée alors qu'elle était soumise à déclaration.





MINISTÈRE DES SPORTS

MANIFESTATIONS SPORTIVES NON MOTORISÉES¹ Déclaration des manifestations de cyclisme (compétitions) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Vous organisez, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation de cyclisme ne comprenant pas la participation de véhicule terrestre à moteur.

La réglementation vous impose de remplir une déclaration si votre manifestation constitue soit une épreuve, course ou compétition comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance.

LE (OU LES) ORGANISATEUF	RS
Personne physique ☐ Personne morale ☐	
Organisateur :	
Fédération d'affiliation :	
Nom(s) et prénom(s) du déclarant :	
Adresse complète :	
Code postal : Commune :	
Numéro de téléphone :///	
Adresse électronique (en lettres capitales) :	@
LE COORDONNATEUR SÉCUR	ITÉ
Nom(s) et prénom(s) :	
Adresse complète :	
Code postal : Commune :	
Code postal : Commune :	
Code postal : Commune :	

¹ Manifestations ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur

Intitulé de la manifestation :			MANIFESTATION
Lieu de l'organisation :			
Date(s) et horaire(s) de la ma			
Type de manifestation :			
Course en circuit :	OUI 🗆	NON □	
Course en ligne :	OUI 🗆	NON □	
Course par étapes :	OUI 🗆	NON □	Nombre d'étapes :
Epreuve de masse (cyclo-spor	tive) : OUI 🗖	NON □	
Nombre maximal de particip	ants :		
Nombre de véhicules d'accor	mpagnement, le	cas échéant :	
Nombre approximatif de spe	ctateurs attendu	ıs :	
CALENDRIER:			
L'épreuve est-elle inscrite au	calendrier :		
☐ De la Fédération F	rançaise de Cycli	isme (FFC)	
☐ De la Ligue Nation	ale de Cyclisme	(LNC)	
☐ D'une Fédération	affinitaire - à pré	ciser :	·
☐ Autre - à préciser	:		
INFORMATIONS SU	JR LE RÉGIME DI	E CIRCULATIO	N DEMANDÉ POUR LA MANIFESTATION
	Articles R. 411-3	0 et R. 414-3-	1 du code de la route
СОМРЕТІ	TION		EPREUVE DE MASSE (CYCLOSPORTIVE)
☐ Usage exclusif temporai	re de la chaussée		☐ Strict respect du code de la route
OU			. □ Priorité de passage de la chaussée
☐ Usage privatif de la chau	ıssée		☐ Usage exclusif temporaire de la chaussée
			☐ Usage Privatif de la chaussée
1 seul choix	possible		1 ou plusieurs choix possibles

INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION Véhicules d'accompagnement : Présence d'un véhicule d'ouverture de la bulle course?...... □ Oui□ Non Présence d'un véhicule pilote (véhicule« tête de course ») ?........................□ Oui□Non Présence d'un véhicule de fin de course ?□Oui□Dui Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ?□Oui□Dui□ Non Signaleurs: Nombre de signaleurs : En postes fixes: Mobile en voitures : Mobile à motocyclettes : Forces de l'ordre: Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? □ Oui □ Non Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés : Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ?......□ Oui□ Non Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORGANISATEUR

Je soussigné (prénom, nom et qualité) :

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je reconnais être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.

Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

J'atteste avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du Conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la course sur leur territoire.

Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation. (article A. 331-2 du code du sport).

J'atteste avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité de la Fédération française de cyclisme afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation que je déclare.

Je m'engage, le cas échéant, à communiquer à la préfecture, les attestations signées relatives à la présence d'une ambulance et d'un médecin ou de tout dispositif de secours.

J'atteste que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.

Signature

INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI ADRESSER LA DÉCLARATION ?:

L'organisateur dépose une déclaration auprès :

- Du maire ou, à Paris, du préfet de police, si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune (1) ;
- Du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département (2) ;
- Du préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, du ministre de l'intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus (3) ;
- Du préfet du département d'entrée en France, si la manifestation est en provenance de l'étranger. Les dispositions des (2) et (3) sont applicables à une telle manifestation si elle se déroule également sur le territoire d'un ou de plusieurs départements autres que le département d'entrée en France (4).

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DÉCLARATION :

• Le dossier technique de la manifestation qui respecte les RTS (règles techniques et de sécurité) édictées par la fédération française de cyclisme. A télécharger à l'adresse :

https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs/;

- L'avis de la fédération délégataire ou la saisine de la fédération²;
- La liste des signaleurs ;
- Pour chaque parcours de la manifestation, fournir :
 - un itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies. Indiquer sur le plan les éventuels points de rassemblement ou de contrôles préalablement définis et la plage horaire de passage estimée ainsi que la localisation des emplacements des signaleurs par carrefour (II y aura autant de pictogrammes que de signaleurs prévus) ;
- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur OU une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours avant le début de la manifestation.
- Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété.

DÉLAIS DE DÉPOT:

Tout dossier *Cerfa* de déclaration de manifestation sportive avec classement ou chronométrage est adressé deux mois au moins avant le déroulement de la manifestation ou trois mois avant lorsque la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs départements.

² Faute d'avoir été émis dans un délai d'un mois par la fédération, l'avis est réputé favorable. Sont dispensés de cette formalité :

[•] Les organisateurs membres de la fédération sportive délégataire compétente dès lors que la manifestation est inscrite au calendrier de cette dernière.

[•]Les fédérations sportives agréées, leurs organes régionaux ou départementaux et leurs membres, dès lors qu'il existe une convention dans la discipline faisant l'objet de la manifestation.

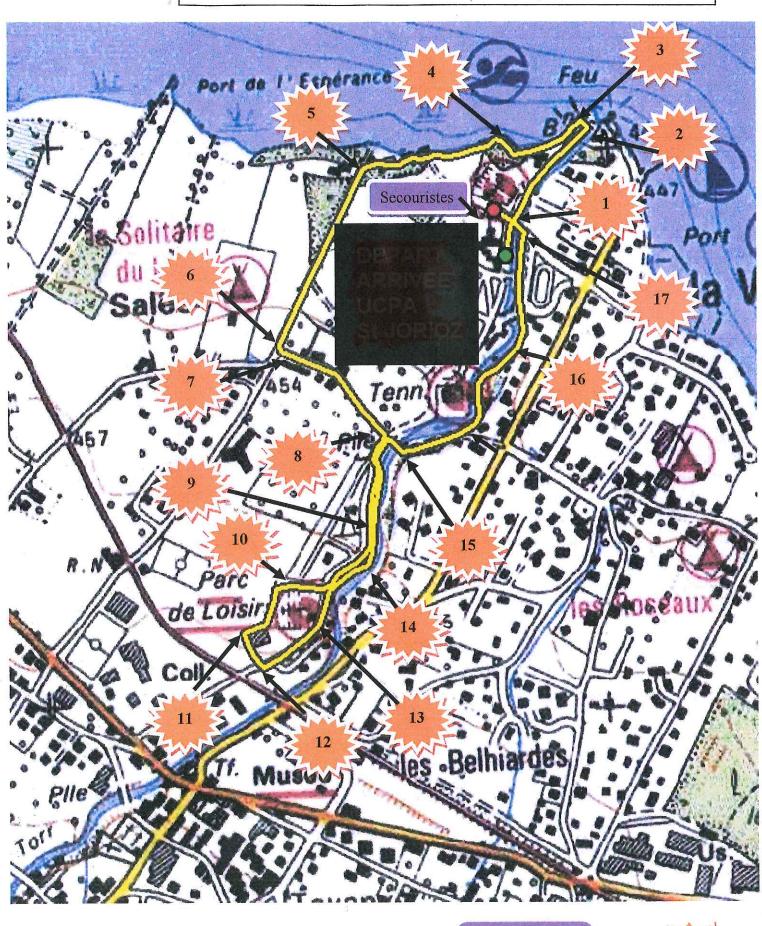
Tableau récapitulatif des délais de dépôt :

Documents	Détail					
Délai de 2 mois avant la manifestation						
Le cerfo	Le cerfa incluant:					
Le dossier type à télécharger sur: https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs/						
L'avis de la fédération délégataire ou la saisine de la fédération	Pour les manifestations non inscrites au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme et ou de ses organes déconcentrés, l'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci.					
Plan détaillé	A l'échelle adaptée, des voies et des parcours empruntés précisant le positionnement des signaleurs, des secours, des passages délicats et les éventuelles déviations mises en place. Pour vous aider à réaliser ces plans, vous pouvez utiliser ces outils: Viamichelin: http://www.viamichelin.fr/ Mappy: http://fr.mappy.com/ Earth: http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html Géoportail: http://www.geoportail.gouv.fr/accueil Pour les épreuves en lignes, les emplacements des signaleurs pourront être indiqués sur l'itinéraire détaillé rédigé du parcours pour une meilleure lisibilité.					
L'attestation de chaque propriétaire	Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété					
Délai de 3 semaines	avant la manifestation					
Attestations de présence des secouristes						
Si obligation: - Attestation médecin - Attestation ambulance	Si obligation de faire appel à un médecin et/ou une ambulance: - une attestation signée par le médecin sur laquelle apparaît son adresse et son numéro de téléphone; - un document prouvant la mise à disposition de l'ambulance					
La liste des signaleurs	La liste des signaleurs sollicités pour assurer la sécurité de l'épreuve					
L'information des villes traversées	La production de la preuve matérielle que chaque commune traversée a bien été informée de l'adaptation du régime de circulation lors du passage de la manifestation.					
Les arrêtés de circulation ou de stationnement	Les copies des arrêtés de circulation ou de stationnement des maires et du Conseil départemental					
L'avis des préfets des autres départements	Les avis des préfets des autres départements si la manifestation dépasse les limites du département					
"Natura 2000" Le formulaire d'évaluation des incidences "Natura 2000" manifestation est soumise à cette démarche. Pour le save pouvez accéder aux informations disponibles sur le site I de la DREAL						

Dès la réception de la convention					
La Convention forces de l'ordre La copie de la convention conclue avec la police ou la gendarmerie					
Délai de 6 jours au plus tard av	Délai de 6 jours au plus tard avant le début de la manifestation				
L'attestation de police d'assurance	Vous devez fournir, <u>au plus tard</u> six jours avant le début de la manifestation, une attestation de police d'assurance en application de l'article A. 331-2 du code du sport.				

L'attestation de police d'assurance souscrite par vos soins doit garantir votre événement et couvrir votre responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.

- En principe, l'attestation de police d'assurance à produire doit préciser la date, le lieu, le nom et la nature de la manifestation que vous organisez.
- A supposer que votre contrat couvre pendant toute l'année les événements relevant du code du sport, vous pouvez produire une attestation annuelle mais cette dernière doit alors mentionner expressément les références textuelles du code du sport ainsi que le type d'événements couverts (organisation de randonnées, de courses, etc.).



Poste
Ravitaillement +
Poste secours



DOSSIER TECHNIQUE A JOINDRE

A LA DECLARATION DE MANIFESTATION CYCLISTE

SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les modalités et délais de transmission du dossier technique sont précisés sur l'imprimé Cerfa.

L'organisateur doit se reporter aux RTS (Règles Techniques et de Sécurité) de la Fédération Française de Cyclisme. Les RTS sont consultables sur le site de la Fédération Française de Cyclisme : https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs/

	LE (OU LES) ORGANISATEURS
Personne physique ☐ Pe	ersonne morale
Organisateur:	
Fédération d'affiliation :	
Nom(s) et prénom(s) du déclarant :	
Adresse complète :	
Code postal : (Commune :
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique (en lettres capi	itales) :@
	LE COORDONNATEUR SÉCURITÉ
Nom(s) et prénom(s) :	
Adresse complète :	
Code postal :	Commune :
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique (en lettres capi	itales) :@

In	NFORMATI	ONS SUR LA	MANIFESTATION
Intitulé de la manifestation :			
Date(s) et horaire(s) de la manifesta	tion :		
2: : : : /)			
Discipline(s) concernée(s) :		□ \/ .	
☐ Cyclisme sur route☐ Cyclocross		□ VTT □ autre	(à préciser) :
		□ autre	(a preciser):
Type de manifestation : Course en circuit :	OUI 🗆	NON □	
Course en ligne :	OUI 🗆	NON 🗆	
Course par étapes :	OUI 🗆	NON 🗆	Nombre d'étapes :
Epreuve de masse (cyclo-sportive) :	OUI 🗆	NON 🗆	Nombre a ctupes :
Epreuve:	00. =		
□ de jour	□ noctu	ırne	☐ semi-nocturne
Type de revêtement :			
Asphalte	☐ Terre		☐ Parcours mixte
		CALENDR	IER
L'épreuve est-elle inscrite au calendri	ier :		
☐ De la Fédération Françaiso	e de Cyclis	me (FFC)	
☐ De la Ligue Nationale de C	Cyclisme (L	.NC)	
☐ D'une Fédération affinitai	re - à préc	iser :	
☐ Autre - à préciser :			
TERRIT	FOIRES CO	NCERNES PA	R LA MANIFESTATION
L'épreuve se déroule :			
			ation est à transmettre à la Mairie Départemental sont à solliciter par l'organisateur)
☐ sur le territoire de plusieu	ırs commu		un seul département : la déclaration est à transmettre
à la Préfecture ou sous-préfe (les arrêtés des Maires e		lent du Cons	eil Départemental sont à solliciter par l'organisateur
département concerné par la	a manifest	ation	éclaration est à transmettre à chaque Préfecture de
(les arrêtés des Maires e l'organisateur)	t des Prési	dents des Co	nseils Départementaux sont à solliciter par

LES PARTICIPANTS						
L'épreuve est-elle ouverte aux licenciés ?		□ Oui	□ Non			
L'épreuve est-el	le ouverte aux no	n licenciés ?	□ Oui	□ Non		
L'épreuve est-el	le ouverte aux mi	neurs ?	□ Oui	□ Non		
Existe-t-il différ	ents types de caté	_	□ Oui	□ Non		
Catégories	Nombre maximal de participants	Lieu et heure du départ	Lieu et heure d'arri		Nombre de tours ou durée	Distance

Attention, le nombre total de participants simultanés sur un même circuit ne peut excéder le nombre maximum de participants défini dans les RTS de la Fédération Française de Cyclisme.

RAPPEL:

- la participation des mineurs est conditionnée à la présentation d'une autorisation parentale ou d'une licence sportive
- les participants doivent présenter une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat, qui doit dater de moins d'un an.

RAPPEL : L'obligation d'inscription des manifestations au calendrier des fédérations sportives a été supprimée.

Toutefois, toute personne (physique ou morale) souhaitant organiser une manifestation soumise à déclaration doit saisir préalablement pour avis la fédération délégataire, qui vérifie le respect des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) par le règlement particulier de la manifestation (article R. 331-9-1 du code du sport).

Aussi, tout dossier de déclaration de manifestation sportive présenté à l'autorité préfectorale ou la Mairie, par l'organisateur, doit contenir l'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci (article A 331-3 du code du sport) :

- Manifestation inscrite à un calendrier de la Fédération Française de Cyclisme : L'avis de la FFC n'est pas nécessaire, l'inscription au calendrier équivaut à un avis favorable de la FFC ou de l'un de ses organes déconcentré.
- Autres manifestations : L'avis est à demander au Comité Départemental ou au Comité Régional (selon les régions)

Dispositif de Secours IMPORTANT : Il appartient à l'organisateur de se report Française de Cyclisme, et notamment le tableau relatif a fonction du type d'épreuve.			
Présence d'une équipe de secouristes ?		☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1	☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2
Présence d'une association agrée de secouristes ? E Nom de l'association : Nombre de secouristes :	 		
Présence d'un véhicule de Secours ? Type de véhicule : Véhicule ASSU (Ambular Véhicule VSP (Véhicule c			е В)
Présence d'un médecin sur l'épreuve ? E Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom :	 		
Autre (à préciser) : Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom :	 Fonction : Fonction :		
NB : La préfecture ainsi que la Direction Départemental 24 heures après la fin de la manifestation, de tous accid			

	Nature de l'épreuve (compétition cycliste sur route)					
Moyens à mettre en place	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes		
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent		
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. (véhicule de tourisme à minima pour se déplacer sans notion de transport) Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu préciser: - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance		
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI		

annexe 1 : Itinéraire détaillé

Compléter le tableau ci-dessous ou fournir un document qui doit comporter obligatoirement les rubriques suivantes :

- le kilométrage, les départements traversés, les communes traversées, les rues/routes... empruntées, les horaires de passage et les dangers, le positionnement des signaleurs s'ils ne sont pas indiqués sur le plan.

Kilométrage	Itinéraire détaillé	Course à xx km/h (horaire de passage)	Danger signalé par un drapeau jaune (ex : dos d'âne, rétrécissement de chaussée, descente dangereuse, etc)	Passage à niveau	Nombre de signaleur au carrefour (information à indiquer sur ce document ou sur un plan détaillé)
	département de départ		,		
	Commune de départ				
	Lieu du départ fictif	xxhxx			
	Itinéraire fictif	Xxhxx			
	Commune du départ réel	Xxhxx			
	Localisation du départ réel	Xxhxx			
	Rue, avenue, RD, RN	Xxhxx			
	Rue, avenue, RD, RN	Xxhxx			
	Carrefour	Xxhxx			
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	

Kilométrage	Itinéraire détaillé	Course à xx km/h (horaire de passage)	Danger signalé par un drapeau jaune (ex : dos d'âne, rétrécissement de chaussée, descente dangereuse, etc)	Passage à niveau	Nombre de signaleur au carrefour (information à indiquer sur ce document ou sur un plan détaillé)
					-
					_
					-

annexe 2 : Communes traversées par la manifestation

Compléter le tableau ci-dessous :

- Le tableau récapitule les communes traversées et les dates auxquelles vous avez sollicité la demande d'arrêté ou l'autorisation de passage.

Communes	Date d'envoi de la demande	Date de la réponse de la	Avis favorable	Arrêté de circulation /
traversées	de passage et arrêté	commune et arrêté	/défavorable	de stationnement

Communes traversées	Date d'envoi de la demande de passage	Date de la réponse de la commune	Avis favorable /défavorable	Arrêté de circulation / de stationnement
	, 5			

annexe 3 : Description des étapes

Si votre épreuve est une course à étapes, compléter le document ci-dessous :

Étape	Date	Départ	Arrivée

annexe 4 : Plan détaillé

Fournir un plan détaillé de la manifestation.

Les itinéraires doivent être clairement visibles et le sens de la course indiqué par des flèches.

S'il existe plusieurs parcours, chaque parcours sera d'une couleur différente et une légende précisera le détail de chaque parcours

Sur le parcours détaillé, les signaleurs pourront être placés sur la carte, sinon ils sont à indiquer sur l'itinéraire détaillé en annexe 1.

annexe 5 : liste des véhicules d'accompagnement

Le détail des véhicules d'accompagnement est indiqué dans les RTS de la Fédération Française de Cyclisme.

Type de véhicule	Fonction

Type de véhicule	Fonction

annexe 6 : signaleurs à poste fixe

Les signaleurs à poste fixe doivent porter le gilet jaune de haute visibilité mentionné à l'article R.416-19 du code de la route. Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser des piquets mobiles à deux faces, modèle K10, prévus à l'article A. 331-40 du code du sport.

La liste des signaleurs à porte fixe fournie doit comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, et le n° de permis pour chaque signaleur.



Course

En outre, des barrières de type K2, pré-signalées, sur lesquelles le mot "course" sera inscrit, pourront être utilisées, en particulier lorsqu'un signaleur "couvre" un carrefour à plusieurs voies.

Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire	
	Prénom	Prénom Date de naissance	Prénom Date de naissance lieu de naissance	

	. ,	, ,	١.
IΔ	COLLCCIONA	(prénom, nom	١.
JC	Judzsigiie	(premoni, mom	

Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :

atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Fait à	, le
Signature	

Nom	Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire

1	1	1	٠.
Je soussigné	(prenom.	nom	1:

Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :

atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

	, le	
Signatu	ıre	

annexe 7 : signaleurs mobiles à motocyclettes

Les signaleurs à motocyclette peuvent régler manuellement la circulation sans disposer d'un panneau K10 dès lors qu'ils portent un casque de type homologué et un gilet de haute visibilité mentionné à l'article R. 416-19 du code de la route. Pour ce faire, les signaleurs utilisent les gestes règlementaires nécessaires à l'arrêt et à la remise en circulation des véhicules.

La liste des signaleurs mobiles à motocyclette fournie doit comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, et le n° de permis pour chaque signaleur.

Nom	Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire

1 -	soussigné	1 2	1	
1	JUUJJIETIC	(DICHOIII.	HUHH	

Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :

atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Fait à	, le
Signature	

annexe 8 : Attestations relatives au dispositif de secours

L'organisateur transmet l'ensemble des attestations relatives au dispositif de secours présenté dans le cadre de la manifestation.

annexe 9 : Natura 2000 (le cas échéant)

Si la manifestation est soumise à cette démarche, l'organisateur fournira le formulaire d'évaluation des incidences dument rempli.

COURSES EN MILIEUX NATURELS

TOPOGRAPHIE ET TRACE DES PARCOURS

Fond de carte IGN TOP 25 au 1/25 000 ème systématique

Fond de carte exploitable : à l'endroit, claire et lisible

Pour les épreuves de ski de randonnées : mise en évidence des pentes à plus de 30 degrés du ou des

tracés (fonds de couleurs).

Si plusieurs parcours : 1 carte globale avec tous les parcours + 1 carte par parcours

Légende: Par un code couleur ou une différence de tracés indiquer les moyens employables sur les portions du parcours (exemple: accessible en véhicule ambulance, 4X4, quad, motoneige, dameuse, et

non accessible en véhicule)

TABLEAU TOPOGRAPHIE ET TRACES DES PARCOURS

Ce document a pour fonction de faire apparaître les parcours empruntés par les concurrents ainsi que de positionner les différents moyens matériels et humains contribuant à la sécurité de l'épreuve.

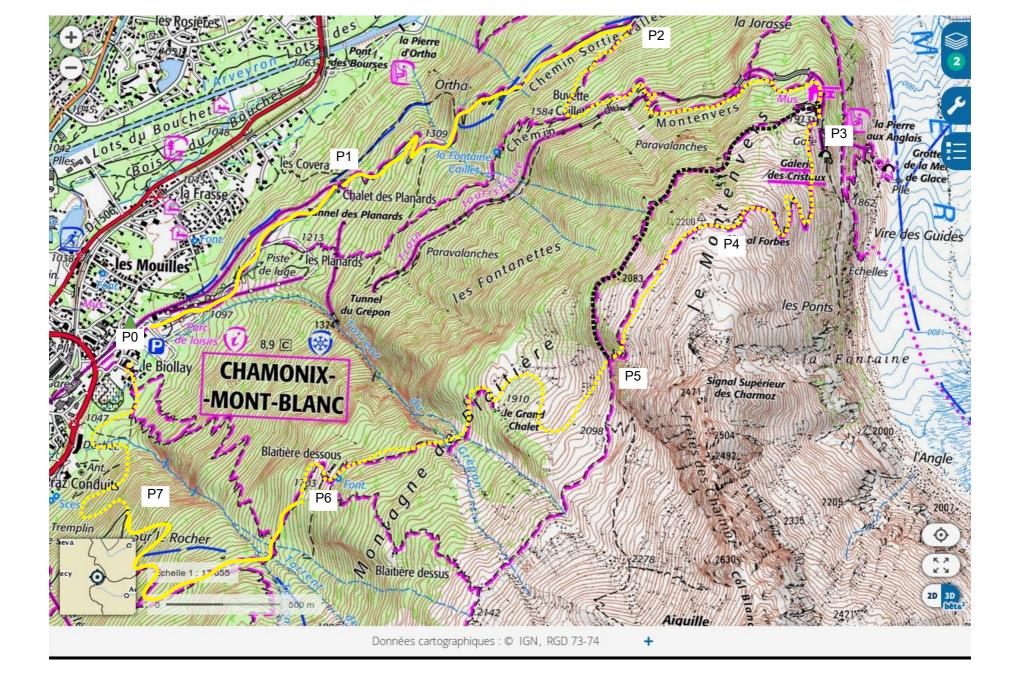
La matérialisation des tracés doit permettre d'identifier les différentes voies carrossables (préciser 4X4 ou engins spéciaux) et les sentiers pédestres. Les parcours de repli devront être clairement identifiés sur la carte (couleurs différentes...) - voir fiche : exemple de fond de cartes – tableau topographie

Un tableau de correspondance sera édité pour rassembler l'ensemble des éléments cités ci-dessus.

Exemple:

Lieu	Personnels	Matériels	Véhicule	radio	téléphone
Départ	1 médecin 1 infirmier 2 secouristes Sac de réanimation, oxygène défibrillateur		ambulance	oui	
P1	1 signaleur	non	non	non	oui
P2	2 secouristes Sac premiers secours, oxygène défibrillateur		4X4	oui	oui
Tous les postes					





Lieu / Descriptif	Personnels	Matériels	Véhicule	Radio	Téléphone
PO « départ /arrivée »					
P1					
P2					
P3					
P4					
P5					
P6					
Tous les postes					

	Voie carrossable (P0-P2 accès 4X4 / P6-P7 accès quad)
•••••	Sentier pédestre
	Itinéraire de repli (sentier pédestre)

LISTE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE POUR LES MISSIONS DE TYPE « D » INTERVENANT EN HAUTE-SAVOIE

> Union départementale des premiers secours (UDPS 74)

Type de missions B et D.

Président départemental : M. Stéphane PELE

7 rue Paul Verlaine 74 300 CLUSES

Tél. Association: 04 50 98 66 43

Mail: udps74@anps.fr

> Comité départemental des secouristes français Croix-Blanche

Type de missions A et D.

Présidente départementale : Mme Émilie GUILLOIS

15 rue des Pommaries

74 940 ANNECY LE VIEUX Tél. Association : 06 98 87 78 74 Mail : contact.cd@croixblanche74.fr

> Délégation départementale de la Croix-Rouge française

Type de missions A, B, C et D.

Présidente Départementale : Mme Simone LYONNAZ

1, quai des Clarisses 74 000 ANNECY

Tél. Association : 04 50 45 85 13 Mail : secours.dd74@croix-rouge.fr

> Association départementale de protection civile (ADPC 74)

Type de missions A, B, C et D.

Président départemental : M. Joël SONDARD

82, route de la Chapelle

74 150 CREMPIGNY BONNEGUETE

Tél. Responsable opérationnel : 07 62 84 74 01 Mail : <u>direction.operation@protectioncivile74.org</u>

> Comité départemental de la fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS 74)

Type de missions A, B, C et D.

Président départemental : M. Christian CURVAT

la Rose des Vents 8, Allée de la Roseraie

74 200 THONON-LES-BAINS Tél. Président : 06 61 74 23 76 Mail : <u>christian.curvat@orange.fr</u>

Association départementale des sociétés de secours en montagne (ADSSM 74)

Type de missions A, B, C et D.

Président départemental : M. Jean-Luc LABORIE

4, rue de l'Église

74 200 ANTHY SUR LEMAN

Tél. Président : 04 50 71 27 59 – 06 76 03 06 91

Mail: jean-luc-laborie@orange.fr

> Alpes secours association (ASA)

Type de missions D.

Présidente départementale : Mme Hélène FAVRE

chez le docteur Gaël VALLENCANT

85, chemin des Vourzes 74 400 CHAMONIX

Tél. Présidente: 06 11 34 39 41

Tél. H. BOURCHANIN: 06 13 99 70 04

Mail: alpes.secours@yahoo.fr

> Haute-Savoie Santé (H2S)

Type de missions D.

Président départemental : Mr Thierry MAUPIN

Tél: 07 66 04 74 75

Mail: hautesavoiesante@gmail.com

Unité départementale d'intervention et de secours (UDIS 74)

Type de missions D.

Président départemental : M. Nicolas EVERAERE

355 route de Chaffrey 74 370 CHARVONNEX Tél. Président : 06 81 58 80 99 Mail : contact.udis74@gmail.com

> Mountain Medic Association (MMA)

Type de missions D.

Président départemental : M. Rémi DEVIDAL

29 chemin de Grailly 74 340 SAMOENS

Tél. Président : 06 33 94 59 55

Mail: remi@mountainmedicevents.com

Les types de missions de sécurité civile

<u>Missions de type A</u>: Opérations de secours. Apporter un concours, dans les conditions prévues par convention, à titre complémentaire des moyens des services de secours publics, dans le cadre de la distribution des secours motivés par des besoins spécifiques ou des circonstances exceptionnelles, impliquant, par exemple, la mise en place d'un dispositif de secours, d'une ampleur ou d'une nature particulières ou le déclenchement d'un plan ORSEC.

<u>Missions de type B</u>: Actions de soutien aux populations sinistrées. Répondre à l'appel de mobilisation pour faire face aux détresses engendrées en situation de crise. Prendre en charge, assister et assurer la sauvegarde des populations sinistrées.

<u>Missions de type C</u>: Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées. Aider les autorités de police et leurs services publics à coordonner et gérer l'action des bénévoles spontanées et des membres des réserves communales de sécurité civile dans le cadre de leurs actions de soutien aux populations sinistrées.

<u>Mission de type D</u>: Dispositifs prévisionnels de secours. Concourir aux dispositifs prévisionnels de secours à personnes mis en place pour la couverture des risques à l'occasion des manifestations ou rassemblements de personnes.

- A1 : Opérations de secours à personnes et de sauvetage.
- A2: Recherche cynophile.
- A3 : Sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieux naturels et artificiels.
- A4: Sauvetage déblaiement.
- A5 : Établissement et exploitation des réseaux annexes et supplétifs de transmissions. Recherche d'aéronefs en détresse par radiogoniométrie.
- A9 : Lutte contre les pollutions aquatiques (eaux intérieures et marines).





CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION DOSSIER N° : RECU EN DDT LE :

DEMANDE D'ACTIVITE EN RESERVE NATURELLE NATIONALE

Vous avez un projet situé dans une réserve naturelle nationale. Avant d'en faire la demande, vous devez vérifier que ce projet est compatible avec le décret de création de la réserve naturelle. Ils sont téléchargeables à l'adresse :

http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite/Reserves-naturelles.

Vous avez également tout avantage à contacter préalablement le gestionnaire de la réserve pour qu'il vous conseille dans la définition de votre projet (voir fin d'imprimé).

TYPE D'ACTIVITÉ
☐ DEMANDE DE TRAVAUX (ex : sentier, débroussaillage, etc)
☐ DEMANDE DE MANIFESTATION SPORTIVE (ex : trail, etc)
☐ DEMANDE DE TRAVAIL SCIENTIFIQUE
☐AUTRE DEMANDE (ex : héliportage, manifestation culturelle, etc) Précisez :
OBJET / LIBELLE DE LA DEMANDE
OBSELT, EIGELEE DE LA DEMANDE
DATE DE LA DEMANDE : (JJ/MM/AAAA)
CONCERNE LA OU LES RESERVE(S) NATURELLE(S) DE
CARLAVEYRON
VALLON DE BERARD
☐ AIGUILLES ROUGES ☐ SIXT PASSY
□ SIXT PASSY □ PASSY
CONTAMINES MONTJOIE
☐ DELTA DE LA DRANSE
ROC DE CHERE
BOUT DU LAC D'ANNECY et /ou PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
DOOL DO TVO DIVINECT STANDELLE DE LICOTECTION

DESIGNATION DU TER	RAIN CONCERNE PAR LA DEMANDE
Commune(s)	☐ Chamonix Mont-Blanc
	Doussard
	Les Contamines-Montjoie
	Les Houches
	Passy
	Publier
	Sixt Fer-à-Cheval
	Talloires
	☐ Vallorcine
Section(s) cadastrale(s)	
Numéro(s) de parcelle(s) cadastrale(s)	
Lieu(x) dit(s)	
Nom du propriétaire(s) du terrain	
DEMANDEUR	
Nom Prénom ou	
Dénomination Sociale*	
Adresse	
Courriel	
*: si le demandeur n'est pas propriétaire du terrain et à four	s le propriétaire du terrain, le demandeur s'engage sur l'honneur à disposer de l'autorisation du nir à l'administration en cas de demande le justificatif nécessaire
	BJET, LES MOTIFS ET L'ETENDUE DE LA DEMANDE : oport ou dossier de présentation)

AN DE SITUATION DETAILLE : joindre un plan à échelle suffisante permettant de situer préciséme pération projetée au sein de la réserve naturelle, avec un fond IGN au 1/25000 par exemple	ent

PLAN GENERAL ET DETAILLE DES OUVRAGES A EXECUTER OU DES ZONES AFFECTEES PAR LA DEMANDE: joindre un croquis précis des travaux ou constructions, plan de l'itinéraire de la manifestation sportive, plan du couloir aérien

NOTE APPORTANT LES ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LES CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE DEMANDEE SUR L'ESPACE PROTEGE ET SON ENVIRONNEMENT : joindre si besoin tout document
EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 /Toutos los récomos naturalles de Houte Cousis famos
EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (Toutes les réserves naturelles de Haute Savoie fon partie du réseau Natura 2000, et les projets soumis à autorisation au titre d'une réserve naturelle doivent donc aussi faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000) :
AUCUN EFFET NOTABLE N'EXISTE SUR LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES. Justification :
DES EFFETS NOTABLES EXISTENT SUR LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES
D'INTERET COMMUNAUTAIRES : il est alors nécessaire de poursuivre l'évaluation des incidences selon le contenu précisé dans l'article R 414-23 du code de l'environnement. Cette étude doit être jointe à la présente demande.

AUTRES REGLEMENTATIONS CONCERNANT LE PROJET (le demandeur s'engage alors à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés pour en obtenir les autorisations)					
	COD	DE DE L'ENVIRONNEMENT			
		Loi sur l'eau			
		Etude d'impact			
		Sites inscrits/classés			
		Espèces protégées			
		Autres (préciser) :			
	CODE DE L'URBANISME				
		Déclaration préalable			
		Permis de construire			
		Autres (préciser) :			
	COD	DE DU SPORT (exemple des ma	nifestations sportives)		
	AUT	RES (Préciser) :			
Fait	à	, le	Sig	ınature du demandeur	

Cette demande à envoyer sous format papier à :

Direction Départementale des Territoires, Service Eau Environnement15 rue Henry Bordeaux 74998 ANNECY CEDEX sous format électronique en PDF, en fichiers de 4 Mo maximum-plusieurs fichiers si taille globale >4Mo- à :

ddt-see@haute-savoie.gouv.fr

• Cet imprimé est téléchargeable en .PDF et .ODT sur http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite/Reserves-naturelles

ET

- Les décrets de création des réserves naturelles sont téléchargeables sur <u>http://www.asters.asso.fr/france/DT1194277128/page/Reserves-naturelles-de-Haute-Savoie.html</u>
- Délais d'instruction : la réponse à la demande interviendra dans un délai de <u>5 mois</u> maximum à compter de sa réception en DDT
- Si le dossier est jugé incomplet, des compléments vous seront demandés par courrier électronique ou postal, prolongeant le délai d'instruction du temps de leur réception à la DDT
- Procédure d'instruction : selon la nature de l'activité demandée, il est possible que vous soyez invités à présenter votre demande à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des

Sites (préfecture de Haute-Savoie) ou au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (préfecture de la région Rhône-Alpes)

- Pour tout renseignement d'ordre général sur Natura 2000, voir : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html
- Pour tout renseignement sur Natura 2000 en Haute-Savoie, voir : http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite/Natura-2000
- Pour connaître les limites des réserves naturelles ou celles d'autres zonages, voir : http://carmen.application.developpementdurable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map
- Pour les manifestations sportives, voir : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html
- Gestionnaire des réserves naturelles :
 Association ASTERS http://www.asters.asso.fr
 Daniel GERFAUD VALENTIN, daniel.gv@asters.asso.fr , 04.50.93.93.70
- Contacts à la DDT pour toute précision sur votre demande :

Stéphane MOREL
 Flora CROSATO
 Stephane.morel@haute-savoie.gouv.fr , flora.crosato@haute-savoie.gouv.fr , 04.50.33.79.46
 04.50.33.79.46
 04.50.33.78.11

Service de garderie des réserves naturelles de Haute-Savoie		
Coordinateur des gardes des réserves naturelles de Haute-Savoie		
Daniel GERFAUD-VALENTIN	daniel.gv@asters.asso.fr	04.50.93.93.70 06.17.54.28.73
Réserve naturelle de Sixt-Passy		
Fabrice ANTHOINE	fabrice.anthoine@asters.asso.fr	06.17.54.45.73
Jean José RICHARD-POMET	jean.jose.rp@asters.asso.fr	06.17.54.47.34
Réserve naturelle de Massif des Aiguilles Rouges		
Laurent DELOMEZ	laurent.delomez@asters.asso.fr	06.17.54.40.15
Patrick PERRET (Garde saisonnier)	patrick.perret@asters.asso.fr	06 23 43 72 78
Réserve naturelle de Delta de la Dranse		
Rémy DOLQUES	rn.dranses@asters.asso.fr	06.17.54.18.50
Réserve naturelle de Contamines-Montjoie		
Geoffrey GARCEL	geoffrey.garcel@asters.asso.fr	06.17.54.39.38
Réserve naturelle de Passy		
Julien HEURET	jules.heuret@asters.asso.fr	06.19 04 34 07
Réserve naturelle de Bout du lac d'Annecy et Roc de Chère		
Rémy PERIN	remy.perin@asters.asso.fr	06.43.24.36.57

LOGICIEL PDF SaM

Il faut impérativement que tous vos documents soient enregistrés <u>en format PDF.</u>

Vous pouvez télécharger le logiciel PDF SaM (gratuit), afin de ne faire <u>qu'un seul PDF</u> pour votre dossier de manifestation sportive.

Etape 1:

Cliquer sur « fusion » en haut à gauche

Etape 2:

Cliquer sur « ajouter » en haut à droite Vous allez chercher vos documents, il faut de préférence les numérotés : 1 imprimé cerfa (merci de mettre ce document en premier) – 2 itinéraires etc........... cliquer sur ouvrir

Etape 3:

Cliquer sur « rechercher » en bas à droite Nommez votre dossier Cliquer sur ouvrir

Etape 4:

Cliquer sur « exécuter » en bas à droite

Dès que vous êtes à 100%(en bas à droite), votre fichier est enregistré dans l'emplacement que vous lui avez donné et vous avez, dès lors, uniquement un seul PDF.